



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEL01\_2023\_0097**

#### **Budget principal Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### **Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU  
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

#### **Arrivés en cours de séance :**

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023  
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01\_2023\_0090  
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01\_2023\_0098

#### **Excusée :**

Mme ACKERMANN

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

**Objet : Budget principal - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les dépenses peuvent être liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Pour cela, une autorisation préalable du Conseil municipal est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager ces dépenses.

Le budget primitif 2024 sera présenté au vote du Conseil municipal au mois de mars 2024. Dès lors, afin de pallier des imprévus impliquant de réaliser, avant l'adoption du budget, des prestations ou des travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des équipements communaux, il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2024 comme suit :

Chapitre/opération individualisée	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
<b>Opérations non individualisées</b>	<b>4 157 493 €</b>	<b>1 039 372 €</b>
20 Immobilisations incorporelles	434 953 €	108 738 €
204 Subventions d'équipement versées	93 523 €	23 380 €
21 Immobilisations corporelles	3 626 417 €	906 604 €
23 Immobilisations en cours	1 000 €	250 €
27 Autres immobilisations financières	1 600 €	400 €
<b>Opérations individualisées</b>	<b>30 000 €</b>	<b>7 500 €</b>
1025 Cuisines dans les offices	30 000 €	7 500 €
<b>Autorisations de programme</b>	<b>1 606 987 €</b>	<b>535 662 €</b>
1018 Extension Ecole Ferdinand Buisson	300 000 €	100 000 €
1021 Requalification du site Maneyrol	411 205 €	137 068 €

1022 Site des Mugets	489 000 €	163 000 €
1023 Crèche la Chaloupe	406 782 €	135 594 €

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 28 novembre 2023.

**Le Conseil municipal,  
 après en avoir délibéré,  
 au scrutin public, par 27 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux avant l'adoption du budget pour l'exercice 2024 dans les limites proposées ci-dessus.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
 Date de signature : 18/12/2023  
 Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
 Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER  
 Date de signature : 19/12/2023  
 Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)  
**Julie FOURNIER**  
 12<sup>ème</sup> maire adjointe  
 Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.